

Politique | CUB : assainissement et eau potable, ce qui va changer en 2013



L'eau dans la CUB, depuis 1992, c'était l'affaire de la Lyonnaise des eaux, tant pour la gestion de l'eau potable que pour la partie assainissement... Mais à compter de cette année, les choses changent : la CUB reprend peu à peu en main la gestion des services de l'eau. Un passage de relais qui s'achèvera fin 2018 par la création d'une régie. Pour autant, le changement se concrétise dès 2013 par une baisse de la facture d'eau, la montée de la marque « L'eau de la CUB », et par une plus grande place accordée aux consommateurs dans les nouvelles instances de gestion de l'assainissement.

C'est dans les locaux de l'association UFC Que choisir de Gironde, en présence de sa Présidente Nadine Prué-Pessotto que Vincent Feltesse, Président de la CUB et Jean-Pierre Turon, son Vice-Président en charge de la préservation et de la gestion de la ressource en eau ont annoncé les nouveautés en cours ou à venir pour les usagers du service de l'eau. Un lieu symbolique qui annonce une première évolution : l'entrée des consommateurs au conseil d'administration de la nouvelle Société de Gestion de l'Assainissement (SGAC) en charge de la Délégation de service public transitoire. Cette société dédiée vient en effet prendre le relais de la Lyonnaise des eaux dont le contrat de fermage du service d'assainissement avec la CUB s'est achevé fin 2012. Cette SGAC, laissera ensuite place à la mise en régie de l'assainissement, en même temps que celui de la gestion des eaux potables à l'horizon 2019.

Une baisse moyenne de 50€ par an Un nouveau mode de gestion de l'assainissement auquel s'ajoutent des modifications profondes du contrat de concession du service de l'eau également exécuté par la Lyonnaise des eaux. Deux éléments qui outre la préparation de la mise en régie, concourent dès 2013 à la baisse de la facture d'eau des ménages. En effet, selon Vincent Feltesse, «le prix de l'eau devrait baisser en moyenne de 50 € par an, soit environ 10% de la facture de ménages.» Une baisse globale qui découle d'une part de la révision à la baisse de la redevance assainissement portée par la nouvelle DSP, et d'autre part, de la baisse de l'abonnement au compteur et de l'extension du tarif réduit des 50 aux 170 premiers m³ consommés.

Mesures environnementales Coté «objectifs», outre la plus grande intégration des associations de consommateurs dans les instances de décision ou des efforts en terme de protections de l'environnement,

Jean-Paul Turon précise également que des dispositifs de solidarité seront renforcés avec la mise en place «d'un chèque eau» doté d'un fond de 400 000 euros qui, en complément du Fonds solidarité Logement, permettra d'aider les usagers les plus modestes confrontés à des difficultés de paiement. En outre, les bailleurs sociaux et collectivités, qui sont les plus gros consommateurs d'eau, seront encouragés à équiper leurs logements et établissements en appareils hydro-économes sur le neuf et sur l'ancien.

"L'eau de la Cub" en grand et partout Autre nouveauté immanquable, qui vient en prévision de la future régie, la nouvelle marque «l'Eau de la Cub» s'affiche en grand et partout sur les différentes interventions eau et assainissement. La lyonnaise des eaux disparaît de l'en-tête des factures, des voitures de service ou encore des habits des professionnels pour laisser place à la marque «l'Eau de la cub». Et si malgré tout, en attendant votre facture, vous ne notez aucun changement, une campagne de communication ainsi que l'envoi d'un courrier signé de Vincent Feltesse aux 250 000 abonnés de la CUB, viendra vous le rappeler.



Solène Meric

Crédit Photo : Aqwi.fr
Publié sur aqwi.fr le 01/02/2013
[Url de cet article](#)